

**SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL EN DATE DU MARDI 4 AVRIL 2023**

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	12
<b>DELIBERATION N° 2023-009</b>	

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATRE AVRIL, à seize heures trente, se sont réunis par visioconférence les membres du Comité Syndical légalement convoqués le vingt-huit mars 2023, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

**PRÉSENTS :**

Georges BOTELLA - Christophe CHIOCCA – Sylvie BLANC - Jean-Pierre KLINHOLFF - Eve STEINMETZ – Maxime GRILLET – Michel REZK - Charles MARCHAND - Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO – Martine BOUVARD

**REPRÉSENTÉS :** Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Michel FLEURY donne pouvoir à Georges BOTELLA

**ABSENTS :**

Jean-François MOISSIN - Jean-Luc RICHARD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Christophe CHIOCCA



**OBJET : ANIMATION PIDAF - CONVENTION ONF**

**DEMANDE D'UNE AIDE FINANCIERE AU CONSEIL REGIONAL - REGION SUD -  
POUR L'ANNÉE 2023**

Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) a conclu en 2010 avec l'Office National des Forêts (ONF), une convention d'animation du Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) Estérel par décision n°32 du 23 février 2010. Cette convention renouvelable par tacite reconduction a fait l'objet d'un examen en 2022 et les parties ont décidé de mettre en place une nouvelle convention d'animation, annualisée, pour l'année 2023 par décision n°005/2023 du 23 mars 2023.

Le montant prévisionnel pour l'année 2023 s'élève à 28.375,20 € HT (34.050,24 € TTC).

Le Syndicat sollicite une aide auprès du Conseil Régional – Région Sud pour l'année 2023 correspondant à 50% du montant TTC susmentionné soit 17.025,12 €.

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

**Après en avoir délibéré,**

**APRÈS** avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents

- **SOLLICITE à l'unanimité des membres** auprès du Conseil Régional – Région Sud, pour un montant de 17.025,12 € correspondant à 50% du montant total de l'opération s'élevant à 34.050,24 € TTC afin de réaliser la mission d'animation PIDAF 2023,
- **S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,
- **S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à inscrire au budget les crédits afférents,
- **DONNE à l'unanimité des membres** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÈRE,** les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

**POUR EXPÉDITION CONFORME**

Fréjus, le 4 avril 2023

**LE PRÉSIDENT,**



SYNDICAT MIXTE  
DU  
GRAND SITE  
DE L'ESTEREL

**Georges BOTELLA**

Accusé de réception en préfecture  
083-258301555-20230404-2023-009-DE  
Date de réception préfecture : 07/04/2023